

Date d'émission 22.12.2020, Révision 24.07.2019 Version 01 Page 1 / 8

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

2K MS-3000/60v3, Comp. B

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société PANTERA Product GmbH

Simon-Bolivar-Straße 29 28197 Bremen / GERMANY Téléphone +49 (0)421 520 80 780 Téléfax +49 (0)421 520 80 789 Site internet www.panteraproduct.de E-mail info@panteraproduct.de

Secteur informatif

Informations techniques info@panteraproduct.de
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif GIZ-Nord; +49 (0)551 19 240

Société

#### SECTION 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de dangerAucunMention d'avertissementAucunMentions de dangerAucunConseils de prudenceAucun

2.3 Autres dangers

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers Aucun

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

3.2 Le produit est un mélange.

Commentaire relatif aux composants Pas de réaction dangereuse connue.

Colle, Matière d'étanchéité ( à basé de MS-polymère hybride).

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).



Date d'émission 22.12.2020, Révision 24.07.2019 Version 01 Page 2 / 8

#### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.

Mousse

Produits extincteurs en poudre.

Eau pulvérisée.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

oxyde de carbone (CO)

## 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

#### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant

universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13



Date d'émission 22.12.2020, Révision 24.07.2019 Version 01 Page 3 / 8

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au frais. Stocker au sec. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la

configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent

répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains 0,4 mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelle vêtement de protection léger

**Divers** Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Protection respiratoire Non indispensable sous des conditions normales.

Risques thermiques

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou

limiter les émissions.



Date d'émission 22.12.2020, Révision 24.07.2019 Version 01 Page 4 / 8

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat pâteux Couleur variable Odeur caractéristique Seuil olfactif Non déterminé Valeur du pH Non applicable Valeur du pH [1%] Non déterminé Point d'ébullition [°C] Non applicable Point d' éclair [°C] Non applicable Inflammabilité (solide, gaz) [°C] Non déterminé Limite inférieure d'explosion Non applicable Limite supérieure d'explosion Non applicable

Propriétés comburantes Nor

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Non déterminé

**Densité [g/ml]** 1,41 (20 °C / 68,0 °F)

Densité de versement [kg/m³] Non applicable

Solubilité dans l'eau pratiquement insoluble

Coefficient de partage [n-

octanol/l'eau]

Non déterminé

Viscosité Densité relative de vapeur par

rapport à l'air

Non applicable Non déterminé

Vitesse d'évaporation

Point de fusion [°C]

Auto-inflammation [°C]

Non déterminé

Non applicable

Temp. de décomposition [°C]

Non déterminé

9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3

## 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7

#### 10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



Date d'émission 22.12.2020, Révision 24.07.2019 Version 01 Page 5 / 8

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

Produit

dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:

oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:

ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/l (4 h).

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sensibilisation respiratoire ou

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Cancérogénèse Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

## SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

Non déterminé

Comportement dans les stations

d'épuration

Non déterminé

Biodégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

## 12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

## 12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.



Date d'émission 22.12.2020, Révision 24.07.2019 Version 01 Page 6 / 8

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

**Produit** 

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

080410

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150101 150102

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable



Date d'émission 22.12.2020, Révision 24.07.2019 Version 01 Page 7 / 8

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

**Transport fluvial (ADN)** Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES** 

(FR):

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- Observer les restrictions d'emploi Non

- VOC (2010/75/CE) 0 %

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable



Date d'émission 22.12.2020, Révision 24.07.2019 Version 01 Page 8 / 8

## **SECTION 16: Autres informations**

#### 16.1 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

#### 16.2 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées Aucun

Copyright: Chemiebüro®